

**COMMUNE  
DE  
SAINT-MARTIN DES CHAMPS**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019**

Convocation : 5 décembre 2019

Date d'affichage : 20 décembre 2019

Le mardi 10 décembre deux mil dix-neuf à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur HERMIER Martial, Maire.

Etaient présents : M. HERMIER Martial, M. FAUVEL Alain, M. COSME Michel, Mme CEDE Marcelle, Mme FRATESI Sylvie, Mme LESIRE Anne, M. MILLOT Régis.

Absente excusée : Mme Anne LESIRE

Absente : Mme Nadine MOREAU

Secrétaire de séance : M. COSME Michel

M. Martial HERMIER vote en lieu et place de Mme Anne LESIRE

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Comptabilité : Décisions modificatives
- Ecole primaire de St Fargeau :
  - Projet « orchestre »
  - Voyage classe de neige
- Acquisition du terrain à côté du cimetière
- Révision des loyers
- Projet éolien à St Privé : avenant 1
- Réserve incendie
- Alerte mairie
- Dossier rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et création d'une chaufferie bois :
  - Etat sur l'avancement des travaux
  - Etat sur les subventions
  - Etat suite au sinistre
- Cimetière :
  - Travaux sur le mur du cimetière
  - Acquisition d'un terrain attenant au cimetière
- Affaires diverses

Le compte rendu de la séance précédente ne fait l'objet d'aucune observation.

**DELIBERATION N° 2019/12/01**  
**DECISION MODIFICATIVE N°3**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2019

**Comptes dépenses**

Section	Chap	Art	Op	Objet	montant
Fonct	011	615231		Voiries	- 1 967.00
Fonct	023	023		Virement à la section d'investissement	9 514.00
Fonct	011	61551		Matériel roulant	- 2 000.00
Fonct	011	6231		Annonces et insertions	- 1 000.00
Fonct	011	615221		Bâtiments publics	- 2 500.00
Fonct	011	615228		Autres bâtiments	3 620.00
Fonct	66	66111		Intérêts réglés à l'échéance	2.00
Invest	21	2183	ONA	Matériel de bureau et informatique	750.00
Invest	21	2181	ONA	Inst générales, agencements et...	3 322.00
Invest	21	21538	ONA	Autres réseaux	3 638.00
Invest	21	21568	ONA	Autre matériel et outillage d'incendie	1 260.00
Invest	23	2313	ONA		- 7 680.00
<b>Total</b>					<b>6 959.00</b>

**Comptes recettes**

Section	Chap	Art	Op	Objet	montant
Fonct	74	744		FCTVA	3 224.00
Fonct	73	7381		Taxe additionnelle aux droits mutation	2 445.00
Invest	10	10222	OPFI	FCTVA	- 8 224.00
Invest	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	9 514.00
<b>Total</b>					<b>6 959.00</b>

**DELIBERATION N° 2019/12/02**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 4**  
**PROVISIONS SUITE A SINISTRE A LA MAIRIE**

Le maire expose à l'assemblée que suite au sinistre survenu à la mairie le 22 novembre 2019, et suite à la visite de l'expert mandaté par notre assureur, l'ordinateur de la secrétaire de mairie ainsi que le photocopieur ont été détériorés.

Il convient donc pour la bonne marche du service de les remplacer.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

➤ **De procéder** au virement de crédits supplémentaires comme suit :

Compte 6817 chapitre 68 : provisions pour dépréciation actifs courants	+ 5000.00 €
Compte 744 chapitre 74 : FCTVA (fonctionnement)	+ 5000.00 €

**DELIBERATION N°2019/12/03**  
**REMPLACEMENT ORDINATEUR MAIRIE SUITE A SINISTRE**

Le Maire rappelle le sinistre survenu à la mairie le 22 novembre 2019.

Vu l'avis de l'expert

Considérant que l'ordinateur doit être remplacé,

Le maire propose de le remplacer et présente la proposition de JVS Mairistem.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de remplacer le matériel informatique de la secrétaire de mairie,  
 ➤ **ACCEPTE** l'offre de JVS Mairistem pour un montant de 1 215.00 € HT soit 1 458 € TTC en investissement, avec installation sur site.

**DELIBERATION N° 2019/12/04**  
**ACQUISITION D'EXTINCTEURS, PLANS D'EVACUATION, CONSIGNES POUR BATIMENTS COMMUNAUX ET CONTRAT DE MAINTENANCE**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux réalisés dans le bâtiment mairie et la création de la chaufferie bois, il y a lieu d'installer des extincteurs supplémentaires ainsi que des plans d'évacuation et de consignes.

Et suite au passage de l'entreprise SICLI, le technicien a détecté des remises à niveau indispensables à réaliser dans le dispositif de préventions et de protection. Il a ainsi détecté des extincteurs défectueux à remplacer.

Monsieur le Maire présente un devis pour la mise à niveau de tous les bâtiments communaux d'un montant de 1 049.72 € HT soit 1 259.66 € TTC.

Il présente également le contrat de maintenance de l'entreprise SICLI pour la maintenance annuelle des exutoires de fumée, des treuils de désenfumage et des blocs autonomes d'éclairage de sécurité des bâtiments communaux pour un montant annuel de 295.50 € H.T. soit 354.60 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Donne son accord** et autorise le maire à signer les devis et toutes les pièces se référant au dossier.

**DELIBERATION N° 2019/12/05**  
**PROJET ORCHESTRE ECOLE ELEMENTAIRE DE ST FARGEAU**  
**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE**

Le Maire rappelle à l'assemblée la demande de participation au projet Orchestre à l'Ecole Elémentaire de Saint-Fargeau.

Lors du dernier conseil municipal, il avait été demandé à la Directrice de l'Ecole Primaire d'apporter des réponses à certaines questions.

Le maire donne lecture de la réponse de la Directrice.

Considérant les réponses apportées,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de verser une participation de 300 €.
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020, article 65548

**DELIBERATION N° 2019/12/06**  
**SUBVENTION VOYAGE D'ETUDE A LA NEIGE DES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE DE ST FARGEAU DOMICILIES A ST MARTIN DES CHAMPS**

Le Maire présente à l'assemblée une demande de participation au séjour de neige des élèves domiciliés à St Martin des Champs, et scolarisés à l'école primaire de St Fargeau.

Considérant l'intérêt pédagogique de ce voyage,

Considérant le prix du voyage : 470 € par élève

Considérant qu'un de St Martin des Champs est concerné,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de verser la participation sollicitée soit 320 €.
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020, article 65548

**DELIBERATION N° 2019/12/07**  
**LOYERS COMMUNAUX – APPLICATION DE LA CLAUSE DE REVISION DES LOYERS POUR L'ANNEE 2020**

Vu la délibération N° 2018/11/03 du 28 novembre 2018 concernant la décision de ne pas appliquer la clause de révision des loyers pour l'année 2019,

**Considérant** que les baux régissant les logements communaux comportent une clause d'indexation du loyer, conformément à l'indice de référence des loyers (réf INSEE),

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas appliquer la clause de révision des loyers de tous les logements communaux pour l'année 2020.

**DELIBERATION N° 2019/12/08**  
**PROJET EOLIEN DE SAINT-PRIVE – SAINT MARTIN DES CHAMPS**  
**AVENANT N° 1 A LA PROMESSE DE BAIL DU 17/11/2014**

VU la délibération du conseil municipal n° 2014/04/09 en date du 17/04/2014 portant sur le projet d'un parc éolien sur le territoire de la commune porté par la Sté EDF EN France ;

VU la promesse de bail signée le 17/11/2014 entre la Sté EDF EN France et la commune de Saint Martin des Champs ;

Considérant que ladite promesse de bail se terminait le 16/11/2019 (article 2 de la promesse de bail) ;

Considérant que le projet n'est pas abandonné ;

Le maire propose un avenant à la promesse de bail qui modifie l'article 2 en portant la date de validité au 16/11/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant tel qu'annexé.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **RESERVE INCENDIE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune doit assurer le risque d'incendie sur tout le territoire de la commune. Elle s'est engagée à réaliser le point d'eau incendie (PEI) qui desservirait les lieux-dits « les Pantouches » et « Les Buissons ».

La décision avait été de creuser des mares. Deux trous ont été faits mais le résultat n'est pas probant. Il reste deux solutions :

- Une bâche de 120 m<sup>3</sup>
- Un trou d'eau bâché.

La décision est à remettre à un prochain conseil municipal.

### **ALERTE MAIRIE**

Monsieur FAUVEL Alain, 1<sup>er</sup> adjoint rappelle la décision du conseil municipal de s'abonner à « alerte mairie » pour prévenir les administrés de toutes alertes éventuelles ou manifestations sur le territoire de la commune.

Une démonstration du logiciel a été faite à Monsieur Fauvel et la secrétaire.

La société doit retourner le contrat après la nouvelle version définitive du logiciel.

Le coût est de 280 € par an et 0.07 centimes par SMS envoyé

### **DELIBERATION N° 2019/12/09**

#### **MARCHE RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT MAIRIE ET CHAUFFERIE BOIS AVENANT N° 1 – LOT N° 7 MOINS VALUE**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la société La Technique Moderne d'Aillant-sur-Tholon a été retenue pour réaliser les travaux de chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire par délibération n° 2018/12/01 du 17 décembre 2018.

Afin de prendre en compte les modifications effectuées, il est nécessaire de modifier les prestations de ce lot. Cet avenant concerne des travaux en moins-value sur la fourniture et pose d'un candélabre et de la marche forcée temporisée du candélabre.

De ce fait, Monsieur le Maire précise à l'assemblée la nécessité d'approuver l'avenant en moins-value pour le lot N° 7 - chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire attribué à la Société La Technique Moderne et présente les caractéristiques de l'avenant N°1 :

<b>lot</b>	<b>Montant de base H.T.</b>	<b>Avenant N°1 Moins-value</b>	<b>Nouveau montant</b>
7	68 954.46	-1 971.38	66 983.08
Tva 20 %	13 790.89	-394.28	13 396.62
<b>TTC</b>	<b>82 745.35</b>	<b>-2 365.66</b>	<b>80 379.70</b>

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant comme détaillé ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **DELIBERATION N° 2019/12/10**

#### **ACHAT DE TERRAIN JOUXTANT LE CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que dans sa séance du 10 octobre 2019, il avait été convenu de faire une proposition d'achat d'un montant de 1 000.00 € à Monsieur CHAMPION Christian pour la parcelle jouxtant le cimetière cadastrée section MK n° 152 d'une superficie de 1785 m<sup>2</sup> dont il est propriétaire.

Ce terrain jouxte le cimetière. L'acquisition permettrait de remettre en état le mur qui est détérioré.

Monsieur CHAMPION a donné son accord pour la somme de 1 000.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'acquisition de la parcelle MK n°152 d'une superficie de 1 785m<sup>2</sup> pour un prix de 1000 € (mille euros).
- **Dit** que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune
- **Dit** que la commune s'engage à remettre en état la clôture entre ladite parcelle et le jardin de Monsieur CHAMPION.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**DIVERS**

- voir pour l'achat de téléphones portables aux agents techniques
- Le maire fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenu avec le SDEY (Syndicat départemental électricité de l'Yonne). Des aides sont à disposition pour l'acquisition de vélos électriques sur la commune.
- Vœux du Maire : samedi 18 janvier à 17 heures
- Repas communal : exceptionnellement, il est fixé au 2<sup>ème</sup> dimanche de février, à savoir le 9 février 2020

La séance est levée à 22 heures 15.

**Le Maire**  
**Martial HERMIER**

**le secrétaire de séance**  
**Michel COSME**

Etat des numéros d'ordre des délibérations prises lors de la séance : 10 délibérations

- Délibération n° 2019/12/01 : Décision modificative n° 3
- Délibération n° 2019/12/02 : Décision modificative n° 4 – provisions suite à sinistre à la mairie
- Délibération n° 2019/12/03 : Remplacement ordinateur mairie suite à incendie
- Délibération n° 2019/12/04 : Acquisition d'extincteurs, plans d'évacuation, consignes pour bâtiments communaux et contrat de maintenance
- Délibération n° 2019/12/05 : Projet orchestre école élémentaire de St Fargeau – demande de participation financière
- Délibération n° 2019/12/06 : Subvention au voyage d'étude à la neige des élèves de l'école primaire de St Fargeau domiciliés à St Martin des Champs
- Délibération n° 2019/12/07 : Loyers communaux – application de la clause de révision des loyers pour l'année 2020
- Délibération n° 2019/12/08 : Projet éolien de Saint-Privé – St Martin des Champs – avenant n° 1 à la promesse de bail du 17/11/2014
- Délibération n° 2019/12/09 : Marché rénovation énergétique bâtiment mairie et chaufferie bois – avenant n° 1 – lot 7 – moins-value
- Délibération n° 2019/12/10 : Achat du terrain jouxtant le cimetière

Liste des présents

Signatures

Martial HERMIER

Alain FAUVEL

Michel COSME

Marcelle CEDE

Sylvie FRATESI

Régis MILLOT